Les animations « Je réfléchis et puis je clique » d'Infor Jeunes

Présentation des animations « Je réfléchis et puis je clique »

- Thématiques
- Actualités
- Activités

Changement d’école et d’option

Tout savoir sur les inscriptions en maternelle, primaire, secondaire, enseignement en alternance et spécialisé, la réglementation en matière de changement d’école, le changement d’option et de forme en cours d’année…

- Thématiques
- Actualités
- Activités
- À propos
- Permanences
- Services
- Poser une question

Sélectionner une page

Déjà novembre ! Il est encore temps de changer d’option, mais plus pour longtemps

Novembre est un mois clé pour les élèves en matière de changements d’école et d’orientation. Voici les dates à retenir pour ce mois :

Changement d’orientation en 1ère année secondaire

Les élèves en 1ère année différenciée peuvent changer vers une 1ère année commune jusqu’au 14 novembre 2024.

Les conditions :

- Accord des parents
- L’élève doit avoir 12 ans minimum au 31 décembre de l’année scolaire
- Avis favorable du Conseil d’admission

Changement d’option ou de forme en secondaire (3e à 7e année)

Pour un changement d’option ou de forme (par exemple, passer d’une section générale à une section professionnelle), les élèves peuvent faire la demande jusqu’au 15 mai 2025.

Toutefois, il y a des conditions selon la période :

- Avant le 16 novembre, le changement peut se faire sans l’accord du directeur
- Entre le 16 novembre et le 15 mai, l’accord du directeur est nécessaire, après avis du Conseil de classe

---

Derniers jours pour introduire votre demande

d’allocation d’études !

Vous avez jusqu’au **31 octobre** pour déposer votre demande d’allocation d’études dans l’enseignement secondaire et supérieur pour l’année 2024-2025.

Vous ne savez pas comment vous y prendre ? Pour commencer, vous pouvez consulter nos pages :

- Allocations d’études dans l’enseignement supérieur : conditions, montants et minerval
- Allocations d’études dans l’enseignement secondaire: conditions, montants et recours
- Allocations d’études : comment remplir le formulaire?

Si vous avez besoin d’aide pour remplir votre dossier, notre centre Infor Jeunes situé à Schaerbeek est là pour vous accompagner du lundi au vendredi entre 13h et 18h, même si vous n’habitez pas Schaerbeek ! Notre permanence à Anderlecht ouverte le jeudi entre 13h30 et 17h peut également vous aider.

N’attendez pas la dernière minute, nos informateurs sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous guider dans les démarches administratives.

Ecoles de devoirs schaerbeekoises

Adresses des associations schaerbeekoises organisant de l'aide aux devoirs et des cours de remédiation tant pour le primaire, le secondaire que le supérieur…

RGPD

Politique de cookies (EU)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles

Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

Francophones Bruxelles

actiris

.brussels

au coeur de l'emploi

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES